

## Editorial

### C'est arrivé près de chez vous !

Il est encore temps pour les membres du Conseil d'Administration de l'AAFBB de vous souhaiter une excellente année 2009 ! Une année particulièrement importante pour nous puisqu'elle verra l'organisation de nouvelles élections. Le temps pour nous, également, de faire le bilan des actions collectives et individuelles au cours des (bientôt) quatre premières années d'existence de l'association. Celle-ci n'en étant encore qu'à ses débuts, le poste d'administrateur est d'autant plus essentiel. Un mandat n'est pas qu'un honneur, c'est surtout une implication réelle et concrète. 2009 ?... L'instant rêvé pour vous de vous investir de manière plus active au sein de l'AAFBB.

Nos regards se portent donc résolument vers l'avenir avec, entre autres et au-delà de ces échéances électorales, la mise sur pied de nouveaux groupes de travail ou encore l'ouverture vers d'autres associations professionnelles. Profitons toutefois de cette tribune pour jeter un dernier coup d'oeil sur l'année écoulée et plus particulièrement sur une manifestation organisée dans les derniers moments de l'année 2008. Nos confrères de la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen* (VVBAD) organisaient en effet, le 24 novembre dernier, dans les locaux des Archives générales du Royaume, une journée d'étude intitulée « *Archiefbeheer in Vlaanderen: recente decretaale ontwikkelingen en initiatieven* ». Un vent favorable nous a permis d'en recueillir quelques échos que nous soumettons à votre réflexion.

Cette rencontre fut l'occasion de faire toute la lumière sur le projet de décret des Région et Communauté flamandes en matière d'archives, d'établir le bilan de l'expérience wallonne et de juger de la difficile position des Archives de l'État. Si la volonté de certains milieux (archivistes) radicaux d'obtenir l'indépendance totale pour les matières qui les concernent ne fait aucun doute, il semble que plusieurs scénarios (scénarii pour les puristes) sont possibles, le livret édité par la VVBAD à cette occasion (*Naar een Vlaams publiekrechtelijk archiefdecreet*, Berchem, 2008) ne reflétant jusqu'à présent que les seules positions du groupe de travail chargé de le rédiger. Les très nombreux archivistes présents auront pu apprécier et méditer le discours à la fois intelligent, ferme, cohérent et ouvert de l'Archiviste général du Royaume, Karel Velle, qui se déclara favorable au respect strict de la loi de juin 1955, tant qu'elle est d'application, tout en plaidant en faveur de la mise en place d'accords de coopération et de partenariats au plus grand bénéfice des fonds d'archives, de ceux qui en ont la charge et des utilisateurs. A-t-il été entendu ? Nous le saurons dans les prochains mois ! Mais avant le retour de l'Arlésienne, profitons de ce nouveau numéro d'*Info-AAFBB* pour prendre notamment connaissance du texte de Freddy Van Hove et de l'approche très pragmatique développée par le service d'archives du Ministère de la Communauté française. Une leçon d'archivistique, de réalisme et de tolérance...

Le Conseil d'Administration

## Le mot du Président

Avec les premières lueurs de cet an neuf que je vous souhaite particulièrement heureux personnellement et fécond professionnellement, il apparaît de plus en plus clairement, aussi bien dans notre pays que chez certains de nos voisins européens, que la nature culturelle des archives devient une question cruciale. Au risque d'allumer une querelle du *filioque* archivistique, à l'instar de celle qui brouille catholiques et orthodoxes depuis plus de mille ans, réapparaît épisodiquement celle, non pas de la nature, mais de la destination des archives, biens culturels ou/et actes administratifs. La question devient existentielle lorsque des pouvoirs publics sont privés de compétences culturelles et de « matières personnalisables ».

Un récent colloque international tenu à la faculté de droit de l'Université de Paris-Sud a rassemblé des juristes et des archivistes sur cette question, à l'heure où les restructurations administratives démontrent de plus en plus la spécificité archivistique. L'intégration des archives dans la famélique orbite culturelle est-elle une planche de salut, une oasis éphémère ou un miroir aux alouettes ? Ne nous trompons pas. L'enjeu dépasse largement les réseaux d'archives publiques qui, une fois touchés, ne pourront arrêter l'extension de l'onde de choc aux archives privées.

Il me semble que le refus de la double destination des archives les condamne à terme en tant que telles. Si leur rôle double, administratif et juridique, n'est plus reconnu, l'attrait culturel de la plupart des pièces produites ne leur laissera guère d'espoir de survie, sauf aux yeux de quelques spécialistes, aussi avisés que démunis face aux décideurs. Un danger du « tout culturel » qui nous régente de plus en plus, est le sacrifice, voire la soumission de plus en plus servile, aux effets de mode, voire aux dérives de la cupidité. Ce comportement, relevant de l'instinct de survie, souligne plus la brièveté et la fragilité des actions de communication que la pérennité des engagements politiques. Qui peut se targuer de proclamer péremptoirement la mort administrative d'un document ? La fonction d'archiviste demande des qualités d'humilité, d'abnégation et de service. Modeste n'est pas synonyme de besogneux.

En ces temps de crise, où l'acide de la méfiance décape à grand coup de sabre dans toutes les parties du monde, il se pourrait que les derniers sanctuaires de l'authenticité, parmi lesquels se retrouvent blotties les archives, montrent la voie du développement durable et rappellent que, comme la santé, elles sont parfaitement inutiles aussi longtemps qu'on n'en est pas privé. C'est le souhait archivistique que je formule à chacun d'entre vous au seuil de cette année 2009.

Bonne lecture !

Claude de Moreau de Gerbehaye  
Président de l'AAFB

## La vie de notre association

### Le conseil d'administration

La dernière réunion du CA pour 2008 s'est tenue dans les locaux de la Clinique Edith Cavell à Uccle le 28 novembre 2008. Parmi les différents sujets abordés, on retiendra le transfert du siège social ou encore la proposition d'adapter le montant des cotisations pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. La création de nouveaux groupes de travail consacrés aux archives provinciales, aux centres d'archives privées, aux archives hospitalières ainsi qu'aux archives muséales, a également été décidée. Le CA sera représenté dans chaque groupe de travail. Vous êtes intéressé(e) par l'une ou plusieurs de ces problématiques ? N'hésitez pas à partager dès à présent avec nous vos connaissances et votre expérience ! Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse [secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be).

### Le site internet

A nouvelle année, nouveau forum ! Lionel Van Velthem n'a pas ménagé sa peine pour nous offrir de nouvelles opportunités d'échanges. On découvrira, dans la partie réservée aux membres de l'AAFB, un espace de présentation et des forums consacrés aux communes, aux centres publics d'action sociale, aux provinces, aux musées ainsi qu'aux centres d'archives privées. Cet outil est le vôtre... Alors, ne perdez pas un instant et inscrivez-vous sur <http://www.archivistes.be/forum> !

## Les groupes de travail et commissions

### → *Le Guide des services d'Archives en Belgique Francophone (GAF)*

Un bon conseil : faites GAF(fe) ! Responsables ou gestionnaires d'un centre d'archives ou de tout organisme conservant des archives, n'hésitez pas : faites connaître votre service à vos collègues du monde des archives et de la documentation ainsi qu'aux chercheurs en collaborant à l'élaboration de ce répertoire. Il vous suffit de compléter le formulaire - une fiche de présentation signalétique très simple (elle ne comporte qu'une vingtaine de rubriques) - disponible sur notre site. Les données récoltées sont relues par Daniel Van Overstraeten, chargé de coordonner le projet et en particulier d'uniformiser au maximum les notices. Collègues, ami(e)s archivistes, sympathisant(e)s des archives, le succès de l'entreprise dépend donc de votre implication. Le GAF en gestation ne deviendra l'ouvrage de référence qu'il ambitionne de devenir qu'avec votre concours.

### → « *Archives des CPAS* »

Les dernières réunions, organisées à La Louvière le 7 octobre 2008 et à Bruxelles le 17 décembre 2008, ont essentiellement été consacrées aux propositions de compléments devant être apportés aux tableaux de tri des Archives générales du Royaume. Pour toute information, contactez le comité de coordination à l'adresse [cpas@archivistes.be](mailto:cpas@archivistes.be).

### → « *Archives communales* »

C'est le 24 octobre 2008 à Bruxelles, dans les locaux des Archives générales du Royaume, que s'est tenue la dernière réunion de l'année. Une colla-

boration active avec la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezenen (VV-BAD)* se met peu à peu en place sous la forme d'un partenariat portant sur les tableaux de tri. Le sous-groupe de travail « Tableaux de tri » de l'AAFB s'est réuni à Tournai, le 22 septembre, et à La Louvière, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, afin de se pencher sur la problématique des archives de l'aménagement du territoire. L'expérience de chacun est ici indispensable. Appel est donc lancé à toutes les bonnes volontés ! Pour toute information complémentaire, contactez le comité de coordination à l'adresse [communes@archivistes.be](mailto:communes@archivistes.be).

## Les cotisations pour 2009

Le montant de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 25 € pour les membres individuels et à 75 € pour les personnes morales et associations, montant à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2009, nom + prénom). Pour la bonne règle, les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

## Les projets et annonces de nos membres

Le transfert des archives vers le dépôt des *ARCHIVES DE L'ÉTAT À LOUVAIN-LA-NEUVE* (16 rue Paulin Ladeuze) est à présent terminé. La salle de lecture a été ouverte au public le 13 janvier dernier. Pour plus d'informations : Claude de Moreau de Gerbehaye. Tél. +32 (0)10/23.00.90 - fax : +32 (0)10/23.00.98 - courriel : [archives.louvain-la-neuve@arch.be](mailto:archives.louvain-la-neuve@arch.be).

Le jeudi 26 mars 2009, *LES ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME (AGR)* organisent une journée d'étude consacrée aux « Dossiers individuels de la Police des étrangers ». En 1948 et en 1965, la Sûreté publique a versé aux AGR près d'un million de dossiers individuels d'étrangers ouverts par la Sûreté publique au cours de la période 1835-1912. Cette masse déjà imposante s'est encore accrue durant le second semestre 2008 à l'occasion d'un troisième versement portant sur les dossiers ouverts entre



C. Depauw, F. Fontaine et J.-F. Potelle à Tournai (Coll. AAFB)

1913 et 1943. Désormais, ce sont près de 2.088.393 dossiers qui sont conservés aux AGR tandis que 7 millions de dossiers pour près de 20 kilomètres linéaires sont encore stockés dans les locaux de l'Office des Étrangers. Lors de cette journée d'étude, deux questions seront débattues. La matinée concentrera les interventions en lien avec l'importance de ces dossiers pour le devoir de mémoire (déportations des populations juives, tsiganes...) ainsi que leur apport fondamental tant en matière de recherche scientifique *stricto sensu* (histoire des migrations et des migrants) que de recherches généalogiques. L'après-midi nous tiendra tous en haleine car le thème délicat du tri sera abordé avec une question difficile mais essentielle : « Devons nous éliminer, trier ou conserver dans leur totalité les dossiers individuels de la Police des étrangers produits après 1950 ? ». La journée se terminera par le vernissage de l'exposition « Passer la frontière : l'administration des étrangers en Belgique (1832-1952) ». Le programme complet sera disponible sur le site [www.arch.be](http://www.arch.be) à partir du 10 février 2009. Renseignements : [pierre-alain.tallier@arch.be](mailto:pierre-alain.tallier@arch.be) ou [filip.strubbe@arch.be](mailto:filip.strubbe@arch.be). Inscription gratuite mais obligatoire à la journée d'étude via le formulaire disponible sur le site web.

Le site web des *ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN-LA-NEUVE* a été entièrement renouvelé. On y retrouve notamment la liste exhaustive des fonds et collections. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.uclouvain.be/archives.html](http://www.uclouvain.be/archives.html).

Les prochaines Journées des *ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN-LA-NEUVE* auront pour thème « Falsifications, instrumentalisation, censures, divulgations. Les maltraitements archivistiques ». Elles se tiendront à Louvain-la-Neuve les jeudi 23 et vendredi 24 avril 2009. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.uclouvain.be/232161.html>.

Le Fortis Historical Centre (FHC), dont le fonctionnement est assuré par deux collaborateurs de l'*ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ARCHIVES D'ENTREPRISES (AVAE)* a déménagé. Il a quitté l'immeuble de la chaussée de Gand et est installé à l'ancien siège de la Belgolaise, 14 rue des Sols à Bruxelles, à deux pas de la Gare centrale. L'accès des chercheurs en sera grandement facilité. Pour l'occasion, les inventaires des archives de l'ancienne Générale

de Banque et de ses anciennes filiales ont été finalisés. Ils couvrent notamment une partie des archives de la Banque Belge pour l'Étranger, de la Banque du Congo Belge, de la Banque Italo-Belge, de la Société Belge de Banque et de la Banque d'Anvers. Pour toute information, contactez Dominique Van Hove, rue Montagne du Parc 3, à 1000 Bruxelles - courriel : [dominique.vanhove@fortis.com](mailto:dominique.vanhove@fortis.com).

Stage au *CENTRE D'ANIMATION ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE OUVRIÈRE ET POPULAIRE (CARHOP)*. Deux fois par an, le Carhop offre la possibilité à des étudiants (licenciés ou régents en histoire,...) d'effectuer un stage d'un mois dans le service archives. Si vous êtes intéressés, envoyez un CV motivé à Lamya Ben Djaffar ([bendjaffar.carhop@skynet.be](mailto:bendjaffar.carhop@skynet.be)).

Le *CENTRE DES ARCHIVES COMMUNISTES EN BELGIQUE (CARCOB)* vous invite à participer à la Journée consacrée aux partis communistes étrangers en Belgique le 14 février 2009 de 9h45 à 17h dans la Salle R. Schuman Espace du Marais, rue du Damiér 23 à Bruxelles avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Celle-ci abordera particulièrement les relations entre le PCB et les sections en Belgique des PC d'Italie, d'Espagne, de Tunisie et de Turquie. Pour toute information complémentaire, contactez Milou Rikir ou Marie-France Hanon - tél. +32 (0)2/513.61.99 courriel : [mrikir.carcob@skynet.be](mailto:mrikir.carcob@skynet.be).

Le *CENTRE D'ARCHIVES POUR L'HISTOIRE DES FEMMES (CARHIF)* organise en collaboration avec le Musée BELvue une exposition historique et culturelle sur l'évolution des représentations de la féminité et de la masculinité en Belgique aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Celle-ci est présentée au Musée Belvue (place des Palais 7 à Bruxelles) du 3 février au 31 mai 2009. À l'école, au travail, dans la famille, partout on trouve des idées reçues sur la manière dont les filles et les garçons, les hommes et les femmes doivent se comporter. Ces idées sur la féminité et la masculinité, qui semblent « naturelles » à beaucoup, sont loin d'être immuables. Dominantes à certains moments, contestées à d'autres, elles apparaissent, disparaissent ou se transforment au cours du temps. L'exposition « Garçon ou fille. Un destin pour la vie ? » montre que les idées sur la féminité et la masculinité sont étroitement liées au contexte historique dans lequel elles s'inscrivent. Elle montre aussi que

ces stéréotypes marquent la vie des hommes et des femmes et sont à l'origine de profondes inégalités. Que penser d'un Code civil qui assimilait les femmes à des mineurs, au même titre que les enfants et les aliénés, d'un système scolaire où les garçons et les filles ne bénéficiaient pas de chances égales, des discours des spécialistes de l'enfance qui dévalorisaient l'image du père, d'un marché du travail où les hommes et les femmes se voyaient affectés à des tâches distinctes... ? L'exposition évoque aussi les mouvements de contestation, car la société n'a pas évolué spontanément vers davantage d'égalité : les premières initiatives pour un enseignement de qualité pour les filles, le combat des femmes pour accéder au métier d'avocat et à d'autres métiers, les campagnes de sensibilisation pour une répartition équitable des tâches domestiques... Elle se concentre sur trois thèmes - la vie familiale, l'enseignement et le travail - qui évoquent les expériences quotidiennes et le vécu de chacun et chacune. Elle sensibilise aux inégalités qui ont touché le plus souvent les femmes et dont certaines persistent toujours, en dépit du processus d'émancipation en cours. Elle montre aussi combien l'atténuation des discriminations profite aux femmes comme aux hommes, car elle est indispensable à l'épanouissement de chacun dans un système démocratique. Elle s'adresse à un très large public, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes. Les associations de jeunesse et les écoles sont les bienvenues : un dossier et des animations pédagogiques sont mis gratuitement à la disposition des enseignants et l'entrée est gratuite pour les moins de 18 ans. Ce projet a été réalisé grâce au soutien de la Communauté française de Belgique, la *Vlaamse Overheid*, l'Institut de l'Égalité des Femmes et des Hommes, la Région de Bruxelles-Capitale et la *Vlaamse Gemeenschapcommissie*. Pour plus d'informations : Carhif, tél. +32 (0)2/229.38.31 - courriel : avg-carhif@amazon.be.

Depuis la création en 2007 d'un atelier de digitalisation, le **CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION GUERRE ET SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (CEGES)** a commencé la conversion en format électronique de sa collection d'archives sur papier. Les archives digitales sont importées dans le catalogue automatisé Pallas et mis à disposition en ligne. Étant donné que la conversion du papier vers le format digital est un projet à long terme, il est dans une première phase donné priorité aux documents clés inscrits au cœur

de la mission du CEGES. Sont donc dès ce moment déjà disponibles les *Tätigkeitsberichte* et le *Verordnungsblatt* de la *Militärverwaltung*, les comptes rendus de séances et les rapports de la Commission d'enquête des secrétaires généraux et les archives en rapport avec la guerre civile espagnole, soit à près de 17.000 pages digitales. Dans le courant de 2009, s'y ajouteront la presse clandestine et la presse censurée des deux guerres mondiales et les volumineux dossiers des procès d'après-guerre de von Falkenhausen-Reeder et Canaris. Plus d'informations sur <http://www.cegesoma.be>.

Le **CENTRE DE SAUVEGARDE DES ARCHIVES INDUSTRIELLES DU COUCHANT DE MONS (SAICOM)** a déménagé depuis décembre 2006 sur le site minier de Bois-du-Luc à La Louvière. Fermé depuis lors, sa réouverture au public est annoncée pour le 1er avril 2009. Alice-Anne Castiaux remplace Assunta Bianchi qui fut la responsable scientifique du SAICOM pendant 15 ans. Contacts et informations : SAICOM, 2b rue Saint-Patrice, 7110 Houdeng-Aimeries - tél. +32 (0)64/ 28.20.68 - courriel : saicom@skynet.be.

L'**INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)** publie sa nouvelle lettre d'information sur <http://www.ihoes.be/newsletter.php?id=9>.

Le **SERVICE ARCHIVES ET DOCUMENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE VICTIMES DE LA GUERRE** publie sa deuxième newsletter *Archidoc News*. Ce numéro met en avant le projet du Mémorial des victimes de la Répression nazie. Si vous souhaitez recevoir *Archidoc* en version électronique, contactez [archidoc@minsoc.fed.be](mailto:archidoc@minsoc.fed.be).

## Les publications de nos membres

*Sont reprises ici des publications ayant trait d'une manière ou d'une autre aux problématiques archivistiques.*

- « Les archives du sport », dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 2008, t. LXXIX, 1-4, pp. 13-101.
- Th. DELPLANCQ, M. FRANCOIS, H. SOMMELETTE, « Gestion des ressources humaines et archives communales. Une expérience louviéroise »,

dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 2008, t. LXXIX, 1-4, pp. 133-146.

- G. LELOUP, *Les archives institutionnelles de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et les archives des ASBL hébergées par l'institution : tableau de tri*, Bruxelles, 2008 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, 15).

- S. MANFROID, « Les chemins de la connaissance empruntés par l'Office International de Bibliographie en Belgique : le Musée International de la Presse », dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 2008, t. LXXIX, 1-4, pp. 119-132.

- F. HIRAU, F. MIRGUET, *L'institut supérieur de philosophie de Louvain (1889-1968). Inventaire des archives*, Louvain-la-Neuve, 2008.

- *Résistance ! Entraînement citoyen. Échanges décalés avec Marcel Deprez*, IHOES, 2008.

- S. SOYEZ, *Inventaire des archives du Ministère de l'Intérieur. Administration des Affaires provinciales et communales. Fonds « Fusion des communes ». 1832-1988*, Bruxelles, 2008.

- S. SOYEZ, *Directives pour la gestion et l'archivage numérique des documents bureautiques*, Bruxelles, 2008 (Miscellanea archivistica manuelle 58).

- S. SOYEZ, *Directives pour la gestion et l'archivage numérique des e-mails*, Bruxelles, 2008 (Miscellanea archivistica manuelle 59).

## À la découverte de nos membres...

### Les Archives de l'Évêché de Liège (A.Ev.L.)

par Christian Dury, archiviste diocésain  
(archives.eveche@evechedeliege.be)

Rue de l'Évêché, 25 à 4000 Liège. Tél. : +32(0)4/230.31.67  
Fax : +32(0)4/223.70.87 - Site Internet : <http://liege.catho.be>.

Les Archives de l'Évêché de Liège sont installées dans les bureaux de l'Évêché à Liège. La salle de lecture est accessible sur rendez-vous de 9h à 12h30 tous les jours, y compris le samedi, sauf les jours fériés légaux, le 2 novembre et 26 décembre (ainsi que durant les vacances de l'archiviste). Elles occupent un archiviste, un archiviste-adjoint et deux bénévoles à temps partiel.

Les archives ont connu différentes implantations (dépendances de la cathédrale, bâtiments de l'ancienne abbaye de Bearepart, aujourd'hui Grand

séminaire, garage désaffecté...) avant 1961 et leur déménagement au second étage des bureaux de l'Évêché. Le dépôt conserve d'une part des fonds anciens : ceux-ci sont essentiellement constitués par les documents déposés par la cathédrale et par le séminaire, ainsi que par les archives concernant l'administration du diocèse sous l'Ancien régime. Les fonds modernes rassemblent d'autre part les archives diocésaines postérieures au Concordat de 1801. Les fonds épiscopaux modernes sont accessibles aux chercheurs après un délai de 30 ans calculé à partir du décès de l'évêque. Toutefois, pour les dossiers concernant des cas personnels, seules les pièces datant de plus de 100 ans peuvent être données en consultation. La consultation des documents déposés par des particuliers est soumise à des conditions spéciales, variant selon les cas. La consultation est gratuite, un rendez-vous est à convenir avec l'archiviste. Il n'y a pas de possibilité de photocopier. Par contre, les visiteurs peuvent photographier numériquement les documents s'ils possèdent un appareil. La mention du copyright suffit. Il est satisfait aux demandes de renseignements pour autant qu'elles soient accompagnées d'un timbre ou d'un coupon-réponse et qu'elles n'exigent ni déplacement, ni recherche prolongée.

On ignore qui s'occupa des archives de la cathédrale durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Elles furent sans doute confiées aux soins du chanoine O.-J. Thimister († 1899) qui a publié plusieurs ouvrages sur l'église de Saint-Paul. La fondation de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège en 1880 reflète le goût pour l'histoire qui se développe alors dans le clergé liégeois. Outre J. Daris († 1905) et S. Balau († 1915), G. Monchamp († 1907) et E. Schoolmeesters († 1914), J. Paquay († 1936) et G. Simenon († 1951), à des titres divers, ont manifesté de l'intérêt à l'égard des archives par des essais d'inventaires ou par des publications de sources. Le projet de créer un dépôt d'archives à l'Évêché vit le jour à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Les circonstances, parmi lesquelles il faut surtout noter la mort du vicaire général G. Monchamp et la Première Guerre mondiale, en retardèrent l'exécution. Il faut toutefois relever dans les annuaires diocésains de 1906 à 1915 la mention d'un archiviste à l'Évêché (V. Depaifve). On ignore complètement quelle fut son activité en dehors de sa fonction comme chapelain à la cathédrale. Après s'être perfectionné en paléographie au cours d'un séjour aux Archives



Coll. AEVL

vaticanes, un jeune clerc du diocèse, J. Govaerts († 1971) est désigné en 1923 pour s'occuper des archives tant de la cathédrale que du séminaire. Il réalise en quelques années un travail méritoire. Les fonds anciens sont réunis et classés, leur inventaire est mis sur fiches. Chaque document (registre, liasse, dossier) est affecté d'une cote faite de trois éléments (lettre, chiffre romain, chiffre arabe) et donnant la localisation dans le dépôt. La Seconde Guerre mondiale causa de sérieux dommages à certaines collections mais, lorsque les bâtiments de l'Évêché furent restaurés, un nouveau local put être obtenu au second étage des bureaux. En 1961, le chanoine E. Koninckx († 1981) se vit confier, parmi d'autres tâches, celle d'y accueillir les chercheurs. Dans la suite, un programme ambitieux fut mis sur pied : rassembler et classer toutes les archives postérieures au Concordat de 1801. Un secrétaire de l'Évêché, l'abbé André Deblon, fut détaché aux archives à partir de 1973.

Les archives contemporaines sont maintenant regroupées selon les évêchés et constituent autant de fonds modernes. Un inventaire en est publié : A. Deblon, P. Gérin et L. Pluymers, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des fonds modernes*, Louvain-Paris, 1978. Le fonds du Secrétariat contient notamment les imprimés (mandements, lettres pastorales, statuts, annuaires...) et les données relatives au personnel ecclésiastique (entrées au séminaire, ordinations, nominations...). Les fonds des Vicariats (enseignement, communautés religieuses, œuvres, paroisses ...) sont en cours de constitution. Certains classements ont par conséquent un caractère provisoire. Outre des Archives particulières déposées, signalons l'existence d'une Collection

iconographique, d'un fonds Cartes et plans ainsi que des fonds de Documentation historique (notes et papiers rassemblés par divers chercheurs) et de Documentation pastorale (journaux paroissiaux, images de dévotion...), de la Commission diocésaine d'art sacré et de la Commission diocésaine des orgues. L'inventaire systématique des fonds anciens doit être achevé. Les chartes mériteraient un nouveau classement. Un projet de numérisation des Mandements imprimés des évêques de Liège (1580-1803) est en cours de réalisation.

### Les Archives de la Fondation Auschwitz

par Quentin Bilquez, archiviste de la Fondation Auschwitz  
(archives@auschwitz.be)

Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles.

Tél. : +32 (0)2/512.79.98 - Fax : +32 (0)2/512.58.84

Site Internet : <http://www.auschwitz.be>.

Dès sa création en 1980, la Fondation Auschwitz a entrepris de récolter systématiquement tous types de documents d'archives relatifs à l'univers concentrationnaire nazi et à la situation des déportés et rescapés. Cette récolte d'archives est motivée par le souci de préserver un maximum de traces, mais a également pour but de rassembler une large documentation à disposition de la recherche. En effet, l'un des objectifs de la Fondation Auschwitz est de promouvoir sur le plan archivistique des recherches, des analyses et des publications à partir de matériaux utiles pour éclairer les processus de répression, de déportation et de génocide perpétrés par les nazis. Les archives de la Fondation Auschwitz sont accessibles aux chercheurs et aux étudiants universitaires et consultables sur place dès acceptation de la demande de consultation. Toute consultation est soumise à une autorisation nomi-



Coll. Fondation Auschwitz

nale. Voici les différents fonds conservés à la Fondation Auschwitz :

- *Fonds de l'Amicale des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie.* La période couverte par ce fonds s'étend de 1946 à 1986. Le fonds contient quelques 1844 pièces. Ce fonds est entièrement indexé sur support informatique.

- *Fonds du Comité International d'Auschwitz (C.I.A.).* Ce fonds couvre la période 1950-1999 et contient environ 4000 pièces (écrits, imprimés, originaux et fac-similés) sur les activités du CIA. Ce fonds est partiellement indexé sur support informatique.

- *Fonds d'archives orales :*

1. *Le fonds des témoignages audiovisuels.* Il comporte à ce jour 224 enregistrements (1230 heures d'interviews) de témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis. Ce fonds est partiellement indexé sur support informatique.

2. *Le fonds des enregistrements audio.* Ce fonds compte 66 enregistrements (environ 150 heures d'interviews) de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis. Douze témoignages audio ont été retranscrits et publiés dans le *Bulletin Trimestriel de la Fondation Auschwitz* (n° 23-34). Ce fonds n'est pas indexé sur support informatique.

- *La photothèque* comporte environ 3500 épreuves se rapportant principalement au IIIe Reich et aux activités de la Fondation Auschwitz. Ce fonds est partiellement indexé sur support informatique.

- *Fonds des papiers personnels des victimes des crimes et génocides nazis.* Il est composé de trois

mètres linéaires d'archives. On y trouve tous types de papiers privés tels que lettres, carnets, autobiographies, discours, témoignages écrits, dessins, poèmes, photographies, documents administratifs (pièces d'identité, attestations, certificats, autorisations), mais également des reproductions de fiches de déportation, de listes de détenus, etc. Ce fonds contient 1576 pièces et est entièrement indexé sur support informatique.

## Les Archives du Ministère de la Communauté française



Coll. AMCF

par Freddy Van Hove, archiviste  
(freddy.vanhove@cfwb.be)  
Ministère de la Communauté française  
Espace du 27 Septembre,  
boulevard Léopold II, 44,  
bur. 3C091 à 1080 Bruxelles.  
Tél. : +32 (0)2/413.41.69.

« Vous êtes notre archiviste ? Ici, au Ministère ! Il faut aimer toucher les vieux papiers ! ». Voilà comment j'étais régulièrement accueilli aux débuts de ma prise de fonction au sein du Ministère de la Communauté française. Aussi, j'avais pour habitude de répondre en commençant par une tirade humoristique : « Sortons de nos caisses et brandissons nos plumeaux ! L'image de l'archiviste vieux et poussiéreux est dépassée ! ». Effets garantis ! En près de quatre ans, les mentalités ont évolué au gré de la création de nouvelles procédures. Certains diront qu'en quatre ans, plus de mesures auraient pu être prises : peut-être, oui. Mais il est essentiel de saisir une réalité : jusqu'en 2005, aucune mesure particulière n'a été prise en termes de gestion de l'information.

Malgré le poids des diverses connotations négatives, l'archive se veut, à l'heure actuelle, résolument moderne. Mon travail d'archiviste au Ministère m'a appris que le reflet que nous avons de nos archives - et au-delà l'information - est en fin de compte celui que nous leur avons donné. Il ne tient qu'à nous de la modifier. Aussi, il est essentiel de gérer l'information de telle sorte qu'elle devienne réellement et concrètement un support aux activités de chaque service tout autant qu'une ressource d'aide à la décision. En d'autres termes, il s'agit de prouver l'utilité et l'intérêt, des archives au sein d'une administration.

Dès le départ, j'ai dû investir du temps dans la communication. L'enjeu était de faire accepter le

« changement » de pratiques en matière de gestion des archives. Chaque unité administrative composant le Ministère ayant, ou non, les siennes. Dans cet effort de communication, j'ai essayé de définir ce que notre administration devait comprendre du terme « archives », source de tant de craintes. Aussi, j'ai redéfini la notion en l'épelant : A pour *arguments* ; R pour *recherches* ; C pour *conservation* ; H pour *historique* ; I pour *informations* ; V pour *valeur* ; E pour *économie* ; S pour *sauvegarde*. Rapidement, il est apparu que cette définition parlait en des termes rejoignant les réalités et intérêts des producteurs d'archives. L'attention était captée !

#### *À l'origine des archives, ... des compétences*

Dans le paysage institutionnel belge, la Communauté française de Belgique exerce ses compétences dans toute la région de langue française ainsi que dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Elle est composée d'un pouvoir législatif - le Parlement de la Communauté française - et d'un pouvoir exécutif - le Gouvernement de la Communauté française. L'Administration de la Communauté française est, quant à elle, composée de six entités distinctes : le Secrétariat général ; l'Administration générale de l'Infrastructure ; l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport ; l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ; l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ; l'Administration générale de la Culture.

#### *Mise en place d'une Cellule Archives*

À contre-courant de la tendance actuelle, aucun décret n'est en préparation à la Communauté française et seule une cellule « Archives » existe au sein de son administration. En effet, depuis sa création jusqu'à 2005, la Communauté française a laissé, à quelques exceptions près, en suspens la problématique de la gestion de ses archives. Hormis de vagues instructions, aucune procédure validée n'avait jusque-là été pensée. Il n'est nullement question de revenir sur ce point, il est par contre plus constructif de nous attarder sur les changements et évolutions que connaît la gestion des archives du Ministère de la Communauté française. Hier, tout était à faire ; aujourd'hui tout est en train d'être concrétisé et ce, grâce à la sensibilisation et à la collaboration des différentes composantes du Ministère, et des agents eux-mêmes. Pensons-nous à un décret ? Oui, nous nous sommes

penchés sur la question. Il est vrai que le Ministère en a le « choix ». Une autre voie a été choisie. La réalité du Ministère est assez simple : toute la gestion doit être pensée, des tableaux de tri à la conservation finale en passant par les procédures applicables aux périodes courantes et intermédiaires des archives. En outre, un service d'archives en tant que tel n'a pas encore été créé. Aussi, plutôt que de jouer cavalier seul, le choix de collaborer avec les Archives générales du Royaume (AGR) a été fait.

Une collaboration active et efficace s'est donc établie. La Communauté bénéficie des conseils et de l'expérience de l'institution fédérale. L'un des premiers fruits de cette synergie a vu le jour en octobre 2007 sous la forme du premier tableau de gestion validé par les AGR, tableau établissant les durées de conservation des documents administratifs communs à l'ensemble de l'administration du Ministère (Généralités). Plus récemment, les tableaux de gestion propres aux compétences de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique ont été validés. Les tableaux des quatre autres Administrations Générales suivront en 2009.

#### *État des lieux*

La genèse administrative de la Communauté française a été jalonnée par de nombreuses évolutions et transformations. Les remaniements, les fusions de services, les démantèlements d'autres, les déménagements furent autant d'obstacles dressés à une gestion saine des archives. De ces différents facteurs résultent des fonds disparates, incomplets, parfois disparus.

Concrètement, le Secrétariat général et les cinq Administrations générales géraient, jusqu'à aujourd'hui, indépendamment leurs propres archives et sans cohérence les uns par rapport aux autres. Chacune de ces entités disposent de locaux de conservation. Cependant, depuis quatre ans, la situation évolue vers plus de cohérence à mesure que les tableaux de gestion sont diffusés et utilisés, que des procédures précises de traitement, de versement et d'élimination d'archives ont été établies et enfin, que les différents services du Ministère ont désormais à leur disposition une cellule qui peut répondre à leurs questions et besoins de manière individuelle ou collective.

Néanmoins, mon travail est confronté à un certain nombre de problèmes techniques et humains. Ne pouvant les occulter, je dois composer avec eux, comme par exemple le fait d'être seul. « Solitude » partiellement compensée par le fait que ma position administrative est centrale. En effet, je ne suis attaché à aucune Administration générale particulière mais au Secrétariat Général, qui les coordonne mais qui, également, joue le rôle d'intermédiaire entre les Cabinets ministériels et l'Administration.

Les difficultés administratives concernent essentiellement l'organigramme complexe de l'administration, maintes fois modifié et en constante évolution. En outre, comme je vous l'ai dit précédemment, aucune ressource humaine ne m'est, pour l'instant, attribuée. Toutefois, à défaut d'avoir du personnel, j'ai - parallèlement au large soutien de ma hiérarchie directe - tissé de nombreux liens de collaboration avec différents services aux compétences spécifiques. J'ai besoin de conseils juridiques ? Je m'adresse au Service des Affaires Juridiques. Il est nécessaire de déménager et de ranger des archives ? Je fais appel à la Direction de l'Organisation qui me « prête » des ouvriers, ... et ainsi de suite. Je ne suis donc pas sans ressources.

En termes de locaux, on distingue ceux aux étages et ceux dans les caves. Les premiers se situent à proximité des services et sont équipés le plus souvent d'armoires de récupération et/ou de rayonnages. Lors de la construction du bâtiment, il avait été intelligemment pensé d'attribuer un local à chaque service. Nuançons cependant que ces locaux ne sont généralement pas adaptés à la conservation des archives. Le principal problème réside dans l'exiguïté de l'espace disponible, mais aussi dans la proximité de locaux techniques : cuisine, local électrique, sanitaires, ... Souvent de tels locaux doivent accueillir les archives de plusieurs cellules d'un même service, occasionnant parfois des problèmes de classement et surtout de place.

Les locaux dans les caves ne sont pas mieux dotés. Aucun de ces derniers ne répond aux normes de conservation. Équipés de rayonnages - en nombre insuffisant - ces locaux servent malheureusement aussi de locaux de stockage de matériels et de rebuts. La poussière et le manque de place complètent ce tableau peu idyllique. Cette situation est source de tracas quotidiens. Il ne se passe pas un jour sans

qu'un service ne me contacte pour m'annoncer qu'il n'a plus de place pour ses archives et que sa situation est urgente, or la situation de tous les services est urgente. Et moi, modestement je dois réfléchir à des solutions, qui, parfois, sont introuvables ou irréalisables. À la demande de ma hiérarchie, je suis en train de rédiger un rapport complet sur les besoins et recommandations sur la construction (ou réaménagement) et l'aménagement de locaux de conservation.

*Le rôle de l'archiviste au sein de l'administration*  
Souvent, on me pose la question de savoir ce qu'est un archiviste et en quoi consiste son travail. D'emblée, je coupe court à l'idée que, seul, l'archiviste peut gérer les archives. Oui, il propose des solutions, mais des solutions ne pouvant être effectives qu'avec la collaboration des producteurs eux-mêmes. Gérer correctement, c'est en premier lieu établir des pratiques simples, logiques et cohérentes. C'est définir des procédures propres à chaque période de la vie des archives.

Une gestion efficace sur les trois fronts permet de réguler la quantité de documents à conserver. Dans le cas du Ministère de la Communauté française, attendre le dernier âge des archives pour agir n'est pas recommandé. Je présente donc aux responsables des services qu'il faut concevoir la pratique de gestion des archives comme l'utilisation d'un entonnoir. Le sommet de cet entonnoir correspond à la période courante des archives ; le milieu de l'entonnoir correspond à la période intermédiaire. Enfin, le goulot de l'entonnoir correspond à la période définitive. Sachant qu'entre chaque « étape » un filtre retenant l'excédent est installé ; il est aisé de transposer cette théorie au traitement effectif qui devrait être appliqué.

Trop souvent, l'archiviste est perçu comme un « Inquisiteur » en mal d'hérétiques. Il est donc essentiel de faire comprendre que l'archiviste a pour objectif de faciliter des pratiques quotidiennes et de coordonner les pratiques courantes avec les « prescriptions archivistiques ». Le travail de l'archiviste réside avant tout dans son attention au respect des besoins propres à chaque unité productrice. Le dialogue et la collaboration entre le producteur (et utilisateur) d'archives et l'archiviste est primordiale pour que le mécanisme fonctionne. L'obstacle le plus courant est sans aucun doute le manque d'in-

térêt, ainsi que la méconnaissance de l'importance des archives. Il est évident qu'à chaque personne sa spécialité. Toutefois, il est nécessaire de susciter l'intérêt d'une telle gestion. Souvent, cette absence d'intérêt peut rapidement être surmontée en informant les gens et en les sensibilisant par des mesures et exemples concrets.

Précisez en outre que parmi les objectifs d'ordre administratif, l'amélioration de la protection de l'information revêt un caractère primordial. Toute administration doit garantir la sauvegarde de l'information contenue dans ses archives. Le plus fastidieux, à mon sens, est d'expliquer que pouvoir disposer rapidement des documents et archives permet de vérifier des faits et actions, de les analyser et de les comparer. D'où, bien souvent, résulte un gain de temps dans la recherche de l'information. Dans mon travail, je constate qu'il est essentiel d'y sensibiliser les producteurs d'archives.

#### *Une méthode, un programme, des projets*

À la lecture de cet article, il est temps de prendre un peu de repos. Faisons un peu de cuisine ! Vos invités ont envie d'une délicieuse tarte aux pommes couverte. En bon pâtissier, vous procéderez par étape : lavez et coupez en tranches vos pommes ; préparez la pâte ; étalez votre pâte ; disposez vos pommes en les sucrant (cela évite l'acidité) ; vous couvrirez cette tarte et enfin vous la mettrez au four. Une fois cuite vous pouvez la servir. Au besoin avec un thé. Déposons notre toque et essayons de comprendre ce que vient faire une recette de cuisine dans un article consacré aux archives. Vous aurez vite fait de penser que les archives me montent à la tête. Il n'en est pourtant rien. Par contre, je fais le lien entre une recette et un programme de mise en place d'une gestion d'archives au sein d'une administration publique. À l'instar de la recette, un tel projet doit suivre des étapes, ingrédient par ingrédient, au terme desquelles le Ministère de la Communauté française jouira de procédures claires, concrètes et validées lui permettant de gérer adéquatement ses archives.

A l'instar de ce dessert, voici les étapes de « création », achevées et en cours :

- Étude de l'existant et analyse des besoins d'espace et de matériel.
- Établissement d'un plan de classement.
- Formation des agents : définition et sensibilisation.

- Établissement de tableaux de gestion avec des délais de conservation validés par les AGR.
- Création d'un guide à l'usage des agents de l'administration sur le traitement à apporter aux archives : conditionnement, manutention, versement, élimination.
- Application de manière effective, après validation, du plan de gestion.
- Tris et déménagements des archives courantes et intermédiaires au sein des bureaux et étages.
- Mise en ordre, tri et organisation des locaux d'archives existants.
- Élimination des éléments étrangers aux archives
- Création et sauvetage des fonds : fonds infrastructures, fonds implantation,...
- Sauvetage d'archives après des inondations : traitement, restauration, élimination.
- Prévention et sécurité : assainissement, déshumidification, prévention des risques matériel et humain.
- Études des besoins et des possibilités de numérisation.

Il vous semblera que tout ceci est bien trop lourd pour une seule personne. C'est un fait, mais en ciblant les besoins au mieux, en sensibilisant les personnes et postes clefs et en privilégiant l'action à la réaction, il m'a été permis d'avancer significativement. En outre, 2009 apportera son lot d'avancées en matière de gestion des archives.

L'action est privilégiée et donc, au lieu de subir une situation, des projets ont été mis sur pied d'une part pour résorber le passif, d'autre part pour anticiper l'avenir.

- Poursuite de la collaboration avec les AGR tant pour la validation de nos durées de conservation, l'autorisation anticipée d'élimination d'archives que pour leur consultance professionnelle.
- Audit et évaluation des besoins de la superficie - des locaux de conservation - nécessaire à la bonne gestion de nos archives.
- Aménagement et création de nouveaux locaux de conservation des archives en collaboration avec la Direction de l'Organisation et la Gestion du bâtiment. Ce projet répond et répondra à une nécessité organisationnelle et stratégique concrète.
- Nettoyage et mise en ordre des locaux de conservation au niveau des étages et des caves tant pour faire de la place que pour assurer la sécurité des personnes et des documents.

- Développement du Records Management : gérer l'information de telle manière qu'elle devienne réellement et concrètement un support aux activités de chaque service tout autant qu'une ressource d'aide à la décision.

- Développement d'une Revue de conformité (enquête) sur les pratiques et besoins en matière de gestion de l'information. Sur base de l'expérience que j'ai acquise lors d'une mission de collaboration entre le Ministère de la Communauté française et le Ministère Transports Canada à Montréal, j'y ai analysé, testé et mis à l'épreuve leur outil de Revue de conformité de gestion de l'information.

- Établissement de procédures de gestion des dépôts des agents (comment gérer la problématique de leurs archives au niveau du tri, de la conservation et de l'élimination).

- Information et formation des agents aux principes de la gestion de l'information au travers de séances de sensibilisation à la gestion de l'information.

- Planification et développement de niveaux de protection de l'information.

- Utilisation de l'Intranet du Ministère comme moyen de diffusion des tableaux de gestion et manuels pratiques de traitement et de gestion des archives, ainsi que le développement d'un moteur de recherche pour ces dits tableaux.

- Création d'un « journal de bord » sur l'Intranet du Ministère. Ce journal serait une sorte de forum « communautaire » sur les problèmes rencontrés - au sein de l'Administration - en matière de gestion des archives et des solutions qui ont été trouvées.

J'ai débuté cet article en parlant de l'image erronée des archives et de leur gestion, nous en sommes loin. C'est un métier à plein temps touchant de nombreuses disciplines, le tout se mélangeant subtilement entre théories et pratiques. Enfin, je terminerai en exprimant une « conviction » personnelle fondée sur mon expérience auprès du Ministère. Gérer les archives, et par-delà l'information, consiste à classer, organiser, comprendre et rendre accessible le passé, non pas pour l'encenser mais bien pour préparer l'avenir. Un gestionnaire de l'information regarde derrière lui mais pas seulement, il doit aller de l'avant. La capacité de remise en cause et de mise en perspective de nos idées, ainsi que l'anticipation et la projection dans le futur font, à mon sens, partie des moyens qui nous permettront de faire évoluer nos métiers, nos institutions et au-delà... notre société.

## Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...

Un nouveau Comité directeur pour le **PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE (PIAF)**. Le nouveau Comité Directeur s'est réuni pour la première fois à Paris les 13 et 14 novembre derniers autour de son Président Gérard Ermisse. Il fusionne le Comité Directeur et l'ancien « Comité de suivi » en un seul organe de direction plus resserré. Il est composé désormais du nouveau Bureau de l'Association Internationale des Archives Francophones (AIAF) élu à Kuala Lumpur en juillet dernier (Momar Diop des Archives Nationales du Sénégal (Président), Claude de Moreau de Gerbehaye des Archives générales du Royaume de Belgique (vice-Président), Carol Couture de BanQ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (secrétaire-trésorier), Ibrahima Lo de l'EBAD de Dakar et Jean Wilfrid Bertrand des Archives d'Haïti, (conseillers), des représentants de BACanada Bibliothèque et Archives Canada (Fabio Onesi) et de BANQ (Normand Charbonneau), des Archives nationales de Tunisie (Hedi Jellab), du Secrétaire général adjoint du CIA (Didier Grange, archiviste de Genève), des responsables scientifiques et techniques du Portail (Marie-Édith Brejon de Lavergnée, Anne-Marie Bruleaux, Marcel Caya, Eric Castex). À l'occasion de cette première réunion, de nombreuses décisions ont été prises qui vont permettre la rénovation en profondeur de quelques modules de formation et le « toilettage » d'autres. Tous seront revus et « internationalisés » ; une expérimentation « wiki » sera faite pour enrichir le contenu à l'aide de cette technique plus souple, plus conviviale et plus moderne. Une attention particulière sera portée à la fin du volet « Se Documenter » qui comporte encore quelques lacunes et à la valorisation du Portail. Ainsi, un séminaire est prévu à Dakar en 2009 pour mieux diffuser encore le PIAF dans les pays africains francophones. Une campagne auprès des Services et institutions pour les faire adhérer au PIAF et à l'AIAF sera menée cette année. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.piaf-archives.org>.

La **VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK-, ARCHIEF- EN DOCUMENTATIEWEZEN (VVBAD)** annonce l'organisation d'une après-midi d'étude intitulée « Hoe

plan je een calamiteitenplan ? » à l'initiative du Kring van Archivarissen in de Provincie Antwerpen (KAPA). Celle-ci aura lieu le 28 janvier 2009, de 13h à 16h, à Malines. Plus d'informations sur <http://www.vvbad.be/node/4218>.

La **VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK-, ARCHIEF- EN DOCUMENTATIEWEZEN (VVBAD)** annonce l'organisation d'une journée d'étude intitulée « Strategies for Multimedia Archives ». Celle-ci aura lieu le 6 février 2009, de 10h à 17h, à Gand. Plus d'informations sur <http://www.vvbad.be/node/4285>.



Coll. CEGES-SOMA

## Nous avons assisté pour vous à...

### Recherche historique et législation sur la protection de la vie privée

par Bénédicte Causteur, archiviste du CPAS de Saint-Josse  
(bcausteur@hotmail.com)

Comment concilier le droit à la vie privée et le droit à l'accès aux archives, ce dernier découlant de la publicité à laquelle doit tendre désormais toute administration ? Comment les personnes, susceptibles de mener une recherche historique à titre professionnel ou personnel, perçoivent l'arsenal législatif protégeant la vie privée ? Comment le droit à la vie privée peut ne pas constituer une entrave à la recherche historique ?

Les différents intervenants à une journée d'étude organisée conjointement par le Centre d'Études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) et la Commission de la protection de la vie privée (CPVP) le 5 décembre 2008 ont ébauché des réponses à ces questions.

Après l'introduction de la journée par Rudi Van Doorslaer, directeur du Ceges, Erik Van Hove, de la CPVP, et Dirk Luyten, chercheur au Ceges, ont présenté les résultats d'une enquête écrite entreprise par les deux organismes. Menée auprès des chercheurs et étudiants en histoire, des membres d'associations d'histoire locale, des généalogistes et des auteurs d'ouvrages de sujets historiques et caractérisée par un taux de réponses élevé (40% des personnes sollicitées ont renvoyé le questionnaire), cette enquête a tenté de dégager leur perception de la protection de la vie privée.

Elle révèle notamment que 80% des étudiants interrogés disent ne pas avoir été confrontés à un refus en raison de la protection de la vie privée. Il pourrait être déduit de ce résultat que la majorité des étudiants en histoire ont adapté leur comportement à la législation: ils ne demanderaient pas l'accès à des données qu'ils pressentent inaccessibles en raison de la protection de la vie privée. Se démarquent comme instances rendant particulièrement difficile l'accès aux archives en raison de la protection de la vie privée : les dépôts d'archives publiques aux yeux des étudiants et les administrations communales pour les amateurs d'histoire locale et les généalogistes. Les archives privées, pour tous les groupes, posent a priori peu de problèmes. Quant aux sources visées par le refus d'accès, les registres officiels sont cités à une écrasante majorité par les généalogistes tandis que les archives judiciaires, pour tous les groupes, le sont peu, peut-être parce qu'elles sont des sources que spontanément, on se retient de consulter. Parmi les entraves à la recherche, autres que la protection de la vie privée, les heures d'ouverture restreintes et les frais de reproduction élevés sont celles qui se placent en tête. L'enquête indique également que les francophones accordent un poids plus important à la protection de la vie privée que les néerlandophones.

Pour E. Van Hove, l'enquête souligne l'existence de milieux distincts : d'un côté, les amateurs d'histoire locale et de généalogie, relais de la « petite » histoire, de l'autre, les professionnels de la recherche historique, se penchant davantage sur la « grande » histoire. Or, parce que la « grande histoire » se répercute sur la « petite » histoire, ces deux milieux devraient se rapprocher et s'enrichir l'un de l'autre plutôt que s'ignorer. L'histoire permet un ancrage dans le passé, nécessaire à chacun. C'est pourquoi

la législation sur la protection de la vie privée ne doit pas constituer un frein à l'étude historique, qu'il y a lieu de la clarifier et d'utiliser les potentialités qu'elle offre pour atteindre ce but.

Au cours de la discussion qui a suivi l'intervention d'E. Van Hove, les intermédiaires entre les archives et le public, c'est-à-dire les archivistes, présents à la journée d'étude se sont manifestés pour relever qu'ils tiennent un rôle d'équilibriste entre l'accès le plus large possible aux archives et le respect de cette loi, crainte, parfois mal interprétée, souvent mal connue, appliquée de manière très hétérogène. De plus, à côté d'elle, les archivistes doivent jongler avec d'autres législations restrictives, comme, par exemple, le secret médical. Enfin, si des solutions doivent se dégager sur base de l'enquête, il y a lieu de consulter aussi les intermédiaires.

Dans son exposé, Karel Velle, Archiviste général du Royaume, parle abondamment de cet intermédiaire et plus particulièrement, de ceux qui remplissent cette fonction dans l'institution qu'il dirige. Les Archives générales du Royaume (AGR) recueillent chaque année 10 à 15 km d'archives, dont la plupart, vieilles de moins de cent ans, ne peuvent pas être ouvertes au public. Or l'accès à des sources d'histoire contemporaine est de plus en plus sollicité, l'étude de l'époque contemporaine s'étant intensifiée depuis les années 1980. Malgré la pression sur le gestionnaire d'archives pour un accès plus rapide aux archives, aucun faux pas n'a été observé. Les intermédiaires, tenus à des règles déontologiques, possèdent la connaissance et l'intuition nécessaires pour ménager les différents intérêts en jeu.

Pour K. Velle, les problèmes posés par la législation sur la protection de la vie privée ne résident pas vraiment dans l'accès aux archives, conditionné à son respect. Cette législation influe sur la rédaction d'un inventaire et sur sa diffusion à l'extérieur de l'institution s'il inclut des données personnelles. Elle cantonne l'emploi d'instruments de recherche à un usage interne. Elle soulève des problèmes pratiques si son application entraîne la soustraction d'archives à la consultation. L'autorisation d'accès est souvent confiée à des institutions qui ne tiennent pas nécessairement compte des dispositions légales et qui n'ont plus la connaissance des archives versées par leurs prédécesseurs.

Si une plus grande compétence d'autorisation confiée à l'archiviste, un accord de donation ou de dépôt d'archives privées, fixant clairement les conditions de consultation, la signature d'une déclaration de recherche par ceux qui consultent les archives, l'utilisation de techniques d'anonymisation, la consultation de la CPVP, en cas de doute, sur la façon de rendre public un instrument de recherche, l'observation des situations dans ce domaine à l'étranger, la limitation du devoir de déclaration à la CPVP à la manipulation de données « sensibles », une transmission régulière de la liste des instruments de recherche d'archives de moins de cent ans constituent des propositions de solutions concrètes, Karel Velle estime qu'il faudrait réunir en un seul texte législatif la législation sur la sphère privée, la publicité de l'administration et les archives.

Un exemple actuel de conditions d'accès à des supports de données personnelles produites et rassemblées par des institutions publiques, dispersées dans différentes sources législatives, est l'accès aux registres de la population qu'explique l'interlocuteur suivant, Etienne Van Verdegem, du SPF Intérieur. Cet accès est en effet réglé par pas moins de quatre sources législatives différentes (on verra à ce sujet <http://www.ibz.rrn.fgov.be/index.php?id=323>) !

Le dernier intervenant, Jan Vanssevenant, de la CPVP, livre également un discours de nature entièrement juridique en détaillant la loi relative à la vie privée, datant de 1992, dont il a été si abondamment question au cours de cette journée.

Si la première impression de cette journée est celle de deux camps dont on se demande comment ils pourraient trouver un terrain d'entente tant que chacun reste campé sur des arguments seulement indiscutables aux yeux de leurs pairs, les avis des différents participants laissent penser qu'au fond, les deux groupes ne demandent pas mieux qu'à se rapprocher : les membres du CPVP n'ont pas pour objectif de rendre compliquée une recherche scientifique et leur souhait est de faire profiter des ouvertures laissées par la loi pour permettre un spectre large de recherches tandis que les personnes qui doivent mener une recherche sur base de données personnelles et celles qui doivent mettre à disposition ces données ne désirent agir que dûment informés de la loi, à charge de la CPVP de mener une campagne de sensibilisation.

Le président de la CPVP, Willem Debeuckelaere, a clôturé la journée par la proposition de rédaction d'un vade-mecum de la recherche scientifique par des membres des différentes parties présentes à cette occasion. Nous avons hâte d'en voir la concrétisation, ne fût-ce que pour pouvoir dire que cette journée n'a pas seulement porté ses fruits sur le plan de la réflexion et qu'elle a tenu ses promesses sur le terrain.

### Créer - Administrer - Réformer... Regards croisés sur dix siècles d'histoire des institutions publiques en Hainaut et Tournaisis

par Florian Mariage, attaché aux Archives de l'État à Tournai  
(florian.mariage@arch.be)



Ce colloque s'est tenu à Tournai et à Mons, les 17 et 18 octobre 2008, devant un public nombreux et attentif. Les Archives générales du Royaume, Hannonia et le CRHiDI (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles) en étaient les organisateurs. Les 23 communications, réparties sur deux jours (vendredi à Tournai, Ancien Régime ; samedi à Mons période contemporaine) ont permis d'embrasser les différentes facettes et courants actuels de l'histoire institutionnelle, mettant en avant la très grande diversité de ce domaine de la recherche. Le questionnement sur les sources et l'heuristique, ainsi que la méthodologie de recherche, étaient au centre des préoccupations de nombreux orateurs, mais dans une optique parfois fort variée. À côté de l'histoire « classique » de l'État et de l'administration, les communications ont notamment touché à la géographie historique, à l'histoire sociale, aux rapports entre gouvernés et gouvernants, à l'histoire du droit, économique, urbaine et culturelle.



Au final, il apparaît que nombre de champs de recherche sont encore en friches. Cela vaut bien sûr pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, car certains fonds d'archives sont seulement depuis peu mis à la disposition des lecteurs, aux Archives de l'État ou dans d'autres dépôts publics. C'est également le cas pour l'Ancien Régime, nombre de sujets d'études étant, en tout ou en partie, méconnus.

Plus que jamais s'impose la nécessité d'une collaboration étroite entre les chercheurs et les institutions conservatrices de ces archives publiques. C'est d'autant plus vrai en Hainaut : la diversité des communications présentées illustre à merveille qu'en dépit des abondantes destructions de la Seconde Guerre mondiale, il y a largement la place pour un renouvellement de l'histoire institutionnelle dans cette province. Cela, cependant, passe par une très bonne connaissance des ressources documentaires ex(subs)istantes, en Belgique et en France, et par l'ouverture au public de ces archives dans les meilleures conditions possibles. L'archiviste et l'historien, professionnel comme amateur, y trouveront chacun leur compte. Enfin, signalons que les actes du colloque feront l'objet d'une publication, coordonnée par Hannonia, au début de l'année 2009.

### Les archives dans l'université

par Jean-Marie Yante, Prof. à l'Université catholique de Louvain  
(jean-marie.yante@uclouvain.be)

À l'initiative de son responsable, Olivier Robert, le Service des archives de l'Université de Lausanne a réuni, les 30 et 31 octobre 2008, des professionnels suisses, belges, canadiens et français « soucieux de proposer des savoir-faire et de partager des expériences » en matière de sauvegarde, de traitement et de valorisation des archives d'université. Celles-ci



## Nous avons lu pour vous...

par Jean-Marie Yante, Prof. à l'Université catholique de Louvain

*Blessures d'archives, rêve d'éternité : de la conservation préventive à la restauration*, Valence, 2004, 80 p., ill. – ISBN : 2-86026-036-6.

constituent une branche relativement récente de la discipline, en Europe notamment, et se caractérisent par leur diversité et un statut hybride, à la fois archives administratives, d'enseignement et de recherche. Succédant à la conférence inaugurale de Claude Minotto, de l'Université de Montréal (« Actualiser la mémoire institutionnelle de l'université »), treize interventions s'articulèrent autour de deux questions : « Comment l'environnement universitaire nourrit-il la pratique archivistique ? » et « Comment le service des archives peut-il enrichir l'image de son université ? ». La première permit d'aborder et de discuter de multiples aspects relevant de la pratique quotidienne du métier, exemples concrets à l'appui. Furent notamment évoqués le destin de la « littérature grise », diverses facettes de la gestion des documents électroniques ou encore les délicats problèmes de sélection posés par les papiers d'érudits et de savants. La seconde partie de la rencontre fut consacrée à la place du service d'archives au sein de l'institution et de la communauté universitaires en termes de prestations (face au développement rapide de nouvelles technologies) et de visibilité (en lien notamment avec la communication institutionnelle). Des intervenants analysèrent, entre autres, l'évolution du métier ou de la fonction d'archiviste universitaire, des problèmes spécifiques aux documents iconographiques, le sort dévolu aux « archives et mémoires étudiantes » ou encore la dialectique archives/rerelations publiques. Deux ateliers clôturèrent les travaux. Sous la houlette de Didier Devriese, l'un s'interrogea sur « Les archives d'université : trésor public ou patrimoine privé ? ». L'autre, animé par Frédéric Sartet, avait pour thème : « Les archives s'exhibent : grandeurs et misères des expositions ». Les actes de cette stimulante rencontre devraient paraître au cours de l'année 2009. Et l'expérience pourrait être renouvelée.

À l'été 2008, les Archives départementales de la Moselle, à Saint-Julien-lès-Metz, ont accueilli l'exposition *Blessures d'archives, rêve d'éternité : de la conservation préventive à la restauration*, conçue en 2001 aux Archives départementales de Vaucluse, en Avignon, et présentée en 2004 aux Archives départementales de la Drôme, à Valence, qui la dotèrent d'un élégant catalogue. Cette réalisation « veut alerter le public sur les différents processus de détérioration des documents d'archives : agents microbiologiques, mauvaises conditions climatiques, vandalisme, catastrophes naturelles... et présente les interventions et remèdes possibles allant de la conservation préventive à la restauration en passant par le travail patient et précis des archivistes ». Comme le souligne par ailleurs le propos introductif, « le temps passe, la matière se transforme inéluctablement mais il est possible de retarder cet instant de la disparition définitive ». Sous le titre « Imaginaire du grenier d'archives », les auteurs livrent un florilège particulièrement suggestif de « maltraitances » infligées à des documents au fil du temps et dénoncées, souvent sans résultats réellement tangibles, par des générations d'archivistes. Quelques utiles références bibliographiques sont fournies aux praticiens (pp. 73-74). Semblable réalisation contribue excellemment à sensibiliser les publics concernés et les instances locales ou régionales en charge du patrimoine, d'autant plus que, à l'occasion de la présentation de l'exposition, les Archives départementales de la Moselle mirent sur pied des portes ouvertes de leur atelier de restauration.

*In Stellung. Einblicke in das Leben ostbelgischer Dienstmädchen im 20. Jahrhundert. Nach Interviews geführt von Reiner Mathieu*, Eupen, 2007, 224 p., ill. (Förderverein des Archivwesens in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Jahrbuch 2007) - ISBN 978-3-86712-021-0

Le travail domestique aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, tôt féminisé, a longtemps été ignoré de l'histoire sociale. Son développement est pourtant intimement lié à l'essor de la bourgeoisie et de l'urbanisation. Son

étude, perçue naguère comme une « histoire d'arrière-cour », a conquis droit de cité dans le sillage de la vague néo-féministe des années 1970, dans les pays anglo-saxons d'abord, en France ensuite, plus récemment en Belgique (travaux de Diane De Keyser et Valérie Piette). Enquêtes statistiques, archives judiciaires, fonds iconographiques et littérature de fiction ont été mises à contribution, mais ces sources sont généralement médiatisées par des élites, dès lors biaisées. On se réjouira donc de l'initiative de Reiner Mathieu d'avoir recueilli les témoignages de quarante-neuf femmes originaires de l'Est de la Belgique, nées entre 1908 et 1942, et entrées « en service » à Bruxelles, en Wallonie ou ailleurs. La publication de ce corpus a bénéficié de la collaboration du *Förderverein des Archivwesens in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, consœur germanophone de l'AAFB, et des éditions GEV (*Grenz-Echo Verlag*). Comme le note Alfred Minke, préfacier de l'ouvrage, ces interviews apportent des éclairages particulièrement bienvenus sur un choc de culture, celui de la confrontation d'un milieu rural conservateur avec un milieu urbain libéral. Cette réalisation traduit à souhait le dynamisme des archivistes de la Communauté germanophone de Belgique et leur souci de mettre des sources nouvelles à la disposition des chercheurs.

## Offres d'emploi

- La Communauté française a renouvelé la reconnaissance de l'**INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ECONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)** en tant que service d'éducation permanente dans l'axe 3.2 intitulé « Production d'analyses et d'études ». Cette reconnaissance s'accompagne d'une augmentation de nos subsides qui lui permettra d'engager dans le courant du premier trimestre 2009 un(e) nouveau/elle collaborateur/trice.

Le poste à pourvoir est destiné aux titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en histoire, en sociologie ou en sciences politiques. Il s'agit d'un contrat d'employé à durée indéterminée, au régime des 36 heures/semaine et sous commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Région wallonne. Le travail requiert une expérience dans le domaine de l'éducation permanente et du milieu associatif, ainsi que de la rigueur et une facilité en terme d'écriture d'articles de niveau scientifique. La capacité à réaliser de manière autonome des projets divers et

variés (animations, formations, publications, expositions...) est un atout de taille, de même que les connaissances en archivistique - l'IHOES est également reconnu par la Communauté française en tant que centre d'archives privées - et la maîtrise de l'outil informatique et audiovisuel.

Vous pouvez consulter le profil recherché pour ce poste directement sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.ihoes.be/emploi>. Toute personne intéressée par cet emploi devra envoyer sa candidature (lettre de motivation et CV) avant le 15 février 2009 par e-mail à [info@ihoes.be](mailto:info@ihoes.be) ou par courrier postal à l'adresse suivante : IHOES - 3, Avenue Montesquieu à 4101 Seraing.

- La **VILLE DE LIÈGE** recrute, pour un contrat à durée indéterminée à temps plein avec rémunération sur l'échelle barémique AISP, un archiviste universitaire pour son département « **GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL – ARCHIVES ET COLLECTIONS** ». Le profil demandé prévoit soit d'être titulaire d'un master ou d'une licence en histoire avec une expérience professionnelle de trois ans dans la pratique archivistique ou dans la recherche scientifique, soit d'être titulaire d'un master ou d'une licence en histoire et d'un DES dans le domaine des archives et des sciences documentaires ou d'un doctorat et de disposer d'une première expérience professionnelle. Les informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Ville de Liège : <http://www.liege.be/cadreslg/lienpart/cadrecru.htm>.

## Votre collaboration

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain *Info-AAFB* ?

N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder.

Contact : Thierry Delplancq

([secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be) ou

[thierry.delplancq@lalouviere.be](mailto:thierry.delplancq@lalouviere.be)

tél. : 064/21.39.82).



Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye

Coordination : Thierry Delplancq

Comité de lecture : Claude Depauw et Daniel Van Overstraeten

Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

## Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : [tresorier.aafb@archivistes.be](mailto:tresorier.aafb@archivistes.be)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2009, soit 25 €, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2009, nom + prénom).

**Signature**

## Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : [tresorier.aafb@archivistes.be](mailto:tresorier.aafb@archivistes.be)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association .....

.....

Adresse : .....

Courriel : .....

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2009, soit 75 €, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2009, dénomination de l'institution ou association).

**Signature**